



## Liste des fournitures : Année scolaire 2024– 2025

### MATERIEL CP (avec le nom et prénom de l'élève dessus)

-1 boîte de mouchoirs en papier (collective)

-1 **cartable SANS roulette** (car ils sont lourds et peu maniables dans les escaliers) assez grand pour y mettre un cahier 24\*32cm

-2 trousse :

-1 pochette de feutres + 1 pochette de crayons de couleurs

-1 stylo bleus, 1 stylo vert, 2 crayons gris (de papier HB), 2 gommes, 1 taille crayon avec réservoir, 1 paire de ciseaux à bouts ronds (attention aux gauchers, prendre des ciseaux adaptés),

2 bâtons de colle (de bonne qualité sinon elle sèche vite)

-1 règle en plastique dur (avec la graduation « 0 » à un bout)

-1 ardoise blanche + 2 feutres d'ardoise de couleurs différentes, un chiffon pour effacer

-3 pochettes à rabats

-1 pochette de canson blanc

-1 ramette de papier blanc 80g 500 feuilles.

### **à garder à la maison :**

-1 paquet d'étiquettes

-du papier transparent pour couvrir les manuels, livres, fichiers.

Remarques :

-pensez à marquer **tout le matériel** de votre enfant à son nom (chaque crayon, stylo... aussi)

-**ce matériel sera à remplacer en cas de besoin** dans le courant de l'année (ils usent très vite les crayons gris et la colle en début d'année, faites du stock en achetant des lots plus économiques!)

-pensez à apporter dès la rentrée l'**attestation d'assurance**.

Quelques informations et rappels:

## HORAIRES DE L'ECOLE

	PERI-SCOLAIRE Inscription obligatoire en mairie	ECOLE	PERI-SCOLAIRE Inscription obligatoire en mairie *
Ecole  Lundi  Mardi	7h – 8h15	<b>8h20- 16h30</b> accueil : 8h 20- 8h30 fermeture du portail 8h30 sortie : 11h30 accueil A.M : 13h20- 13h30 fermeture du portail 13h30 sortie: 16h30.	à partir de 16h 30  *informations et détails des activités et horaires en mairie directement.
Péri- scolaire Mercredi	Centre de loisirs Inscription obligatoire en mairie		
Ecole  Jeudi Vendredi	7h – 8h15	<b>8h20- 16h30</b> accueil : 8h 20- 8h30 fermeture du portail 8h30 sortie : 11h30 accueil A.M : 13h20- 13h30 fermeture du portail 13h30 sortie: 16h30.	à partir de 16h 30  *informations et détails des activités et horaires en mairie directement.

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
<b>Prérentrée des enseignants</b>	<b>Vendredi 30 août 2024</b>		
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	Reprise des cours : <b>lundi 2 septembre 2024</b>		
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Fin des cours : <b>samedi 19 octobre 2024</b> Reprise des cours : <b>lundi 4 novembre 2024</b>		
<b>Vacances de Noël</b>	Fin des cours : <b>samedi 21 décembre 2024</b> Reprise des cours : <b>lundi 8 janvier 2025</b>		
<b>Vacances d'hiver</b>	Fin des cours : <b>samedi 22 février 2025</b> Reprise des cours : <b>lundi 10 mars 2025</b>	Fin des cours : <b>samedi 8 février 2025</b> Reprise des cours : <b>lundi 24 février 2025</b>	Fin des cours : <b>samedi 15 février 2025</b> Reprise des cours : <b>lundi 3 mars 2025</b>
<b>Vacances de printemps</b>	Fin des cours : <b>samedi 19 avril 2025</b> Reprise des cours : <b>lundi 5 mai 2025</b>	Fin des cours : <b>samedi 6 avril 2025</b> Reprise des cours : <b>mardi 22 avril 2025</b>	Fin des cours : <b>samedi 12 avril 2025</b> Reprise des cours : <b>lundi 28 avril 2025</b>
<b>Vacances d'été</b>	Fin des cours : <b>samedi 5 juillet 2025</b>		

**Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Les vacances débutent le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ  
a lieu le vendredi après les cours.  
Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.**

## RECOMMANDATIONS

**Les programmes sont nationaux et obligatoires** pour tous les professeurs et tous les élèves. Les enseignements sont conçus par cycle, d'une durée de trois ans

- Le cycle 2, ou cycle des apprentissages fondamentaux, comprend le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1) et le cours élémentaire deuxième année (CE2).
- Le cycle 3, ou cycle de consolidation, comprend le cours moyen première année (CM1) et le cours moyen deuxième année (CM2) ; le cycle de consolidation se poursuit au collège, en classe de sixième.

### Des programmes organisés de façon plus cohérente et plus progressive

Des programmes articulés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Les programmes assurent l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales.

Ils déclinent et précisent les objectifs définis par le socle commun. Celui-ci s'articule autour de cinq domaines :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde et l'activité humaine

Ces programmes, souhaités plus simples et plus lisibles, sont plus favorables à la réussite de tous les élèves et à l'amélioration de la qualité des enseignements.

### Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

**Il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.** De l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire, les élèves acquièrent progressivement les compétences et les connaissances nécessaires à la maîtrise de ce socle commun.

### Les évaluations

**Elles permettent d'apprécier la progression de chaque élève par rapport aux objectifs définis dans les programmes.** À partir de ce constat, les enseignants apportent une aide aux élèves qui en ont besoin.

### Les dispositifs d'accompagnement

**Ils complètent les enseignements obligatoires à l'école élémentaire.** Les écoliers peuvent bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires, de stages de remise à niveau et d'aide apportée par le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficultés. Ces dispositifs favorisent la réussite scolaire de tous

### Le livret scolaire unique du CP à la troisième

Le livret scolaire unique de l'école et du collège est **un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants et restituer ainsi une évaluation plus complète et exigeante.** Suivant les recommandations de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, ce livret permet aux parents et aux élèves de prendre d'en connaissance lorsqu'ils le souhaitent. **Sa consultation sera fera par l'application EDUCONNET.**

Vous retrouverez les programmes complets sur le site du ministère :  
<https://www.education.gouv.fr/programmes-et-horaires-l-ecole-elementaire-9011>

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

L'enseignant(e) :

Le directeur, Hervé ANDRIO